Règlement du Concours

Le concours vise à promouvoir les matériaux locaux et les savoir-faire techniques associés, les spécialisations artisanales visant à assurer les valorisations du patrimoine bâti du territoire.

• ARTICLE 1

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère organise le 13ème concours "Savoir-faire et Patrimoine". L'objet de ce concours est d'affirmer le savoir-faire des entreprises artisanales locales à travers la présentation de chantiers de rénovation-restauration sur des bâtis anciens caractéristiques du département. Cet outil d'action commerciale au service de l'entreprise est aussi un moyen de sensibiliser les clients aux restaurations conduites en respect des règles de l'art.

• ARTICLE 2

Il doit s'agir de tout ou partie d'un bâtiment à caractère historique ou patrimonial (quelle que soit son utilisation) ou architecture vernaculaire (four, croix...) ou aménagement de village significatif (place). Il peut s'agir de travaux de rénovation (apports de technique et matériaux contemporains) ou de restauration (savoir-faire et matériaux traditionnels). Il peut s'agir de travaux intérieurs ou extérieurs.

• ARTICLE 3

Ce concours est ouvert à toutes les entreprises du secteur du bâtiment installées en Lozère et s'adresse aux maçons, menuisiers, ébénistes, charpentiers, couvreurs, ferronniers, métiers de la pierre, plâtriers, peintres...

• ARTICLE 4

Les dossiers de participation doivent être retirés et retournés à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat avant le 31/05/2018. Chaque entreprise pourra déposer deux dossiers de participation au maximum dans 2 catégories différentes. Il ne sera accepté qu'un dossier pour une même réalisation. Les frais de participation au concours "Savoir-faire et Patrimoine" s'élèvent forfaitairement à 40 € HT par entreprise.

• ARTICLE 5

Chaque dossier comprend :

- Un formulaire dénominatif de l'entreprise.
- **Des photographies du bâtiment avant et après les travaux (éventuellement pendant) au format numérique.**
- Un photographe sera mis à disposition des entreprises participantes. Les prises de vues pourront être générales ou de détails.
- Un formulaire descriptif des travaux effectués.

• ARTICLE 6

Le jury est composé des organismes suivants :
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, Direction Départementale des Territoires, Syndicats Professionnels du Bâtiment, Associations (Maisons Paysannes de Lozère, Vieilles Maisons Françaises ABPS et ALC), Parc National des Cévennes, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, Représentants d'entreprises, Conseil National de l'Ordre des Architectes, Conservatoire du Patrimoine, Partenaires et Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère.
Le jury statuera sur des dossiers **anonymes.**

Avec le concours de :

SOCIETE GENERALE — Groupama — BANQUE POPULAIRE — MAAF — GARANCE Garants de votre indépendance — viasanté LA MUTUELLE D'AG2R LA MONDIALE *Acteur de votre santé*

© graphic sapus | 04 66 31 49 03 | 48200 St Chély d'Apcher

• ARTICLE 7

Les critères d'évaluation des dossiers sont :

- intégration à l'environnement,
- respect et tradition architecturale,
- degré de technicité,
- degré de finition,
- intérêt de la réalisation.

• ARTICLE 8

Catégories de prix identifiées :

- Gros-œuvre : maçonnerie / charpente / couverture (3 lots distincts).
- Architectures vernaculaires.
- Aménagements urbains (pierres sèches...).
- Aménagements intérieurs - finitions / Aménagement extérieurs.
- Bâtiments historiques
- Entreprises "exportatrices" pour travaux extérieurs au département.
- Prix spéciaux.

Nombre de lauréat(s) : 1 à 3 lauréats par catégorie de prix.

• ARTICLE 9

Les dossiers primés sont exposés dans différents lieux publics décentralisés du département (mairies, manifestations événementielles, foires, salons...) au travers la scénographie globale "Savoir-faire et Patrimoine" (album photos, vidéos, fiches de recommandations techniques et architecturales, matériaux...). Les lauréats et participants sont présentés sur les sites internet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère www.cma-lozere.fr et du concours www.restaurbati.com (coordonnées des entreprises, domaines de compétences, photographies de chantiers). Un article de presse est réalisé pour chaque lauréat. Les dossiers sont conservés à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et restent accessibles au public.
Un double de l'album photo est remis à chaque participant.

BULLETIN-RÉPONSE

À retourner à : **Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Lozère** - 2, bd du Soubeyran - B.P. 90 - 48003 MENDE Cedex ou par courriel : contact@cma-lozere.fr avant le 31/05/2018.

NOM : ..... Prénom : .....

Entreprise : .....

Activité : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

❑ Souhaite recevoir un dossier de participation du concours **"Savoir-faire et Patrimoine 2018"**.

Je soussigné .....

déclare avoir pris connaissance du règlement du concours.

Le ..... Signature :